ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Afrique

Question au Gouvernement n° 1984

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Pierre Lequiller.
M. Pierre Lequiller. Monsieur le Premier ministre, je voudrais d'abord rendre hommage a l'attitude digne du gouvernement francais et a la determination dont il a fait preuve pour sensibiliser la communaute internationale a la necessite d'une intervention des Europeens, des Africains et des Americains au Zaire. Alors que la vie de plus d'un million de personnes etait en danger, il est scandaleux que la communaute internationale ait tant tergiverse.
Sans l'action de la France et la pression internationale, jamais le Rwanda n'aurait accepte le retour de centaines de milliers de refugies. Pour autant, la France a raison d'insister, malgre les reticences americaines et la frilosite de certains de ses partenaires europeens, sur la necessite d'une force internationale de securisation.
Pouvez-vous nous dire aujourd'hui combien de refugies se trouvent encore au Zaire et dans quelles conditions l'aide humanitaire est acheminee ? Le ministre des affaires etrangeres, Herve de Charette, a egalement insiste a juste titre sur la necessite de resoudre le probleme politique. La France compte-t-elle relancer concretement son idee d'une conference des Grands Lacs, ce qui suppose, la encore, que nous entrainions sur cette voie les pays d'Afrique, d'Europe et d'Amerique du Nord ? Ce serait la solution pour pacifier la region et repousser les nouvelles menaces de genocide. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)
M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a l'action humanitaire d'urgence.
M. Xavier Emmanuelli, secretaire d'Etat a l'action humanitaire d'urgence. Monsieur le depute, du deplacement que je viens d'effectuer dans la region des Grands Lacs, je tire d'abord un enseignement: les problemes humanitaires demeurent considerables, contrairement a ce qui a pu etre avance par certains ces derniers jours.
Au Rwanda, l'afflux brutal de refugies en provenance du Nord-Kivu va poser des problemes tres graves et tres complexes parce qu'il va falloir non seulement immediatement assister ces personnes pour les soigner, les abriter, les nourrir, mais aussi les aider a se reinstaller dans leur communaute d'origine. Dans l'est du Zaire, au moins 700 000 personnes restent abandonnees a elles-memes, inaccessibles en raison de l'insecurite, dispersees dans les montagnes et les forets. C'est la que se joue tres probablement un veritable drame. Or malheureusement, ce n'est pas la que sont les principaux operateurs humanitaires.
La France - c'est son devoir - mettra tout en oeuvre pour aider ces personnes en detresse et pour mobiliser la communaute internationale en leur faveur. Elle fera tout pour securiser l'acheminement de l'aide a ces personnes qui seront le premieres beneficiaires des quinze millions de francs que le Gouvernement a degages pour la reponse humanitaire a la grave crise du Kivu. Cette aide est d'ailleurs en cours d'acheminement. En effet, un avion francais transportant du materiel d'adduction d'eau et des secours medicaux est arrive il .y a quarante-huit heures au Rwanda et un convoi est parti ce matin meme de Kisangani, au Zaire, pour secourir des populations en detresse dans l'Est zairois. Ce convoi francais sera le premier a arriver sur place, je tiens a le dire.
Mais les secours humanitaires ne resoudront en rien les problemes de la region des Grands Lacs qui sont d'abord de nature politique. La conference internationale sur la paix, la securite et la stabilite dans la region que la France demande depuis deux ans est donc plus que jamais d'actualite. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du

Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Pierre Lequiller.
M. Pierre Lequiller. Monsieur le Premier ministre, je voudrais d'abord rendre hommage a l'attitude digne du gouvernement francais et a la determination dont il a fait preuve pour sensibiliser la communaute internationale a la necessite d'une intervention des Europeens, des Africains et des Americains au Zaire. Alors que la vie de plus d'un million de personnes etait en danger, il est scandaleux que la communaute internationale ait tant tergiverse.
Sans l'action de la France et la pression internationale, jamais le Rwanda n'aurait accepte le retour de centaines de milliers de refugies. Pour autant, la France a raison d'insister, malgre les reticences americaines et la frilosite de certains de ses partenaires europeens, sur la necessite d'une force internationale de securisation.
Pouvez-vous nous dire aujourd'hui combien de refugies se trouvent encore au Zaire et dans quelles conditions l'aide humanitaire est acheminee ? Le ministre des affaires etrangeres, Herve de Charette, a egalement insiste a juste titre sur la necessite de resoudre le probleme politique. La France compte-t-elle relancer concretement son idee d'une conference des Grands Lacs, ce qui suppose, la encore, que nous entrainions sur cette voie les pays d'Afrique, d'Europe et d'Amerique du Nord ? Ce serait la solution pour pacifier la region et repousser les nouvelles menaces de genocide. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)
M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a l'action humanitaire d'urgence.
M. Xavier Emmanuelli, secretaire d'Etat a l'action humanitaire d'urgence. Monsieur le depute, du deplacement que je viens d'effectuer dans la region des Grands Lacs, je tire d'abord un enseignement: les problemes humanitaires demeurent considerables, contrairement a ce qui a pu etre avance par certains ces derniers jours.
Au Rwanda, l'afflux brutal de refugies en provenance du Nord-Kivu va poser des problemes tres graves et tres complexes parce qu'il va falloir non seulement immediatement assister ces personnes pour les soigner, les abriter, les nourrir, mais aussi les aider a se reinstaller dans leur communaute d'origine. Dans l'est du Zaire, au moins 700 000 personnes restent abandonnees a elles-memes, inaccessibles en raison de l'insecurite, dispersees dans les montagnes et les forets. C'est la que se joue tres probablement un veritable drame. Or malheureusement, ce n'est pas la que sont les principaux operateurs humanitaires.
La France - c'est son devoir - mettra tout en oeuvre pour aider ces personnes en detresse et pour mobiliser la communaute internationale en leur faveur. Elle fera tout pour securiser l'acheminement de l'aide a ces personnes qui seront le premieres beneficiaires des quinze millions de francs que le Gouvernement a degages pour la reponse humanitaire a la grave crise du Kivu. Cette aide est d'ailleurs en cours d'acheminement. En effet, un avion francais transportant du materiel d'adduction d'eau et des secours medicaux est arrive il .y a quarante-huit heures au Rwanda et un convoi est parti ce matin meme de Kisangani, au Zaire, pour secourir des populations en detresse dans l'Est zairois. Ce convoi francais sera le premier a arriver sur place, je tiens a le dire.
Mais les secours humanitaires ne resoudront en rien les problemes de la region des Grands Lacs qui sont d'abord de nature politique. La conference internationale sur la paix, la securite et la stabilite dans la region que la France demande depuis deux ans est donc plus que jamais d'actualite. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : M. Lequiller Pierre
Circonscription : - UDF
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 1984
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : action humanitaire d'urgence
Ministère attributaire : action humanitaire d'urgence

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QG1984

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 novembre 1996, page 7321
Réponse publiée le : 21 novembre 1996, page 7321
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 novembre 1996